

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique éoliennes Pouligny St Pierre

De : Association selt <selt86290@gmail.com>

Date : 26/11/2018 11:17

Pour : pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr

Madame et Messieurs les Commissaires-Enquêteurs,

Nous prenons connaissance d'un tract émanant d'une association nommée ADPF en faveur du projet éolien de Pouligny.

Si, bien entendu, les opinions favorables au projet sont légitimes et doivent être respectées, il n'en demeure pas moins que le contenu de ce tract distribué à la population nous stupéfait et que plusieurs des arguments présentés sont une désinformation destinée à tromper la population.

Voici nos principales objections à ce document:

Il est écrit: " le financement du démantèlement étant payé sur un fond bloqué dès l'accord de construction, les fondations peuvent maintenant être complètement enlevées".

Commentaire: l'auteur de ce tract fait allusion à une seule provision de 50000 euros. Il ne s'agit que d'une provision mais qui ne peut aucunement assurer un démantèlement dont le coût se montera à plusieurs centaines de milliers d'euros selon tous les devis disponibles.

Les fondations ne seront pas enlevées et resteront pour l'essentiel enfouies à jamais dans les sols selon la réglementation. Seule la surface sera grattée. Il s'agit donc d'une allégation mensongère.

Il est écrit: " une partie pour les entreprises locales qui réaliseront les chemins d'accès, les routes d'accès, les fouilles et le béton".

Commentaire: de quels éléments cette association dispose-t-elle pour alléguer que ces travaux seront exécutés par des entrepreneurs locaux ?

Il est écrit: " un chemin carrossé de 2 km qui ira de la route de Blois à Bénavent (coût payé par Voltalia).

"la route de Mont La Chapelle à Pouligny sera refaite en entier par un enrobé (coût 12000 euros payé par Voltalia).

Commentaire: la détérioration de la voie publique par le passage de centaines de camions et machines implique nécessairement que l'auteur des dégradations remette la voirie en état. Il ne s'agit aucunement d'un cadeau de Voltalia.

Il est écrit: " le coût d'un emploi à mi-temps pendant 20 ans sera remboursé à la commune pour l'entretien des chemins d'accès et des plates formes des éoliennes".

Question: existe-t-il une convention entre la mairie de Pouligny et Voltalia qui met à disposition un employé communal pour cet entretien ? Quel serait la nature exacte de cet emploi ?

Il est écrit: " avec les éoliennes , diminuer la dépendance au nucléaire".

Commentaire: il est évidemment faux de prétendre que les éoliennes vont régler la question du nucléaire. Contrairement à l'Allemagne, la France ne s'est pas engagée à une sortie du nucléaire.

Il est écrit: " une éolienne ne pollue pas et ne dégrade pas la qualité de l'air. Energie propre et renouvelable ... pas de rejet dans l'atmosphère".

Commentaire: l'auteur oublie de dire que la généralisation de l'éolien entraînerait nécessairement le recours à des énergies thermiques (centrales à gaz et à charbon) pour pallier à l'intermittence de l'éolien. Voir l'exemple de l'Allemagne qui a dû réactiver et créer des centrales à charbon et devenue ainsi le principal pollueur de l'Europe.

Il est écrit: " un parc éolien permet d'avoir une source d'électricité verte à proximité plutôt que de l'attendre d'autres lieux de production".

Question: qu'est-ce qui permet d'affirmer que l'électricité intermittente produite par les machines serviront à alimenter Pouligny, Le Blanc et l'habitat local alors qu'il est injecté dans le réseau national ?

Il est écrit: " l'éolien est économiquement viable".

Commentaire: l'auteur oublie de préciser que ce sont les subventions qui font tourner les éoliennes avec des

obligations de rachat des fournisseurs d'électricité à un prix exorbitant répercuté sur les taxes, sur les carburants et les factures des usagers.

Il est écrit: " *la production éolienne d'électricité suit notre consommation d'énergie : le vent souffle plus souvent en hiver, cette saison étant celle où la demande d'électricité es la plus forte*".

Commentaire: et quand il n'y a pas de vent (soit 80% du temps) et que les éoliennes alors ne produisent rien, comment fait-on?

Il est écrit: " *les éoliennes tuent moins d'oiseaux que les voitures, les lignes haute tension, et les baies vitrées etc*".

Commentaire: est-ce une raison pour cumuler les effets? Nous renvoyons les auteurs de ce tract à la seule étude incontestable en matière de mortalité des oiseaux par les éoliennes réalisée par la "Sociedad Ornitologia de Espana" qui évalue à au moins 6 millions d'oiseaux et de chiroptères tués par an par les parcs éoliens espagnols. Quant à nous, nous n'avons jamais vu un milan noir, un faucon, une grue se fracasser sur une porte vitrée.

Il est écrit: " *une éolienne est inaudible à 400 m.*

Commentaire: outre les infrasons qui ne sont pas audibles, sur quelle base scientifique ou quelles observations se réfère ce tract pour affirmer que le bruit des pales n'est pas audible à 400m? Les riverains des parcs existants qui se plaignent entendent-ils des voix?

Il est écrit: " *une éolienne ne rend pas malade*".

Commentaire: les auteurs du tract sont-ils aussi médecins, acousticiens, universitaires spécialistes du son, membres de l'Académie de Médecine, pour faire de telles affirmations péremptoires?

Il est écrit: " *si une éolienne tombe en panne, les autres continuent à produire de l'électricité*".

Commentaire: Monsieur de Lapalisse n'aurait pas dit mieux... A condition qu'il y ait du vent !

Il est écrit: " *l'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole*".

Commentaire: que vient faire le pétrole dans cette affaire? A notre connaissance les centrales à pétrole sont rarissimes et seulement présentes dans les Dom-Tom.

Il est écrit: " *plusieurs études ont montré que l'immobilier n'est pas forcément dévalué*".

Commentaire: de quelles études parle-t-on? Pourquoi ne parle-t-on pas des décisions de justice qui ont reconnu, par jugement rendu au nom du peuple français, la dévaluation de biens immobiliers impactés (TGI et Cours d'Appel).

Il est écrit: " *ne vous laissez pas influencer par les antis qui sont anti tout*".

Commentaire: "anti tout"? Outre le mépris que recèle cette expression, que signifie t-elle exactement?

Conclusion: cet épisode illustre combien un projet éolien peut semer la zizanie dans une commune rurale et attenter au lien social et à la bonne entente entre citoyens. Il profite uniquement à quelques propriétaires terriens tandis que tous les autres en subissent toutes les nuisances sans aucune compensation ou une quelconque contrepartie.

Vous remerciant de prendre bonne note de cette contribution, veuillez agréer, Madame et Messieurs les Commissaires-Enquêteurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain Giraud et Daniel Gioé association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Liglet et La Trimouille (SELT)
Boisgrenier 86290 Liglet